



COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2019 A 14H00 à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 16/09/2019
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (11) :

LAMARQUE Michel	(Charlieu Belmont Communauté)
VALORGE René	(Charlieu Belmont Communauté)
PALLUET Joël	(Charlieu Belmont Communauté)
LABOURET Jean (sup.)	(Charlieu Belmont Communauté)
GRISARD Bernard	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
ARRIAT Marie-Noële	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
MALHERBE Pascale	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
CANNET Michel	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DURIAU Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
CHERVIER Bernard (sup.)	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
MENICHON Jacky	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Excusés :

LACROIX Jérémie	(Charlieu Belmont Communauté)
MORIN Alain	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
DAUBARD Christian	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
MATRAY Jean-Luc	(Charlieu Belmont Communauté)
AUVOLAT Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)

Autre présent :

DECHAVANNE Céline	(Chargée de mission – SYMISOA)
-------------------	--------------------------------

M. LAMARQUE, le président, accueille les délégués et dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 27 juin 2019

Le compte rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2- Présentation du label EPAGE : opportunité pour le SYMISOA

Le label EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux) est présenté aux délégués (cf. diaporama en PJ). Les statuts actuels du SYMISOA et son périmètre répondent parfaitement aux critères de labellisation.

Après échanges, les délégués considèrent qu'il est cohérent pour le SYMISOA de chercher à être labelliser EPAGE, afin de pérenniser la gestion des milieux aquatiques et du risque inondation à l'échelle du bassin versant, et d'être en mesure à l'avenir de mobiliser des financements potentiels qui pourraient être réservés aux EPAGE. Les délégués considèrent par ailleurs que c'est une suite logique aux décisions qui ont été prises durant ce mandat (élargissement du périmètre pour intégrer les communes du Rhône et couvrir ainsi l'intégralité du bassin versant, et prise de compétence GEMAPI par transfert de tous ses membres).

Les délégués décident à l'unanimité de lancer la procédure de demande de labellisation EPAGE.

3- Présentation de l'étude de rétablissement de la continuité sur 11 ouvrages

L'étude a été attribuée au cabinet CESAME. Elle comporte plusieurs phases (diagnostic, avant-projet, dossiers réglementaires et missions de maîtrise d'œuvre), en tranches fermes ou conditionnelles. Une 1^{ère} réunion du comité de pilotage aura lieu le 30 septembre à 9h30 dans les locaux du SYMISOA.

Les ouvrages concernés sont présentés aux délégués. Les communes concernées ont également été informées (les reconnaissances techniques ayant déjà démarré). Si des riverains s'interrogent, ne pas hésiter à leur donner nos coordonnées.

4- Point d'avancement sur l'étude de la digue du Bézo

Le cabinet ISL respecte son planning et a terminé les phases 1 et 2. Des reconnaissances géotechniques sont programmées en octobre/novembre. Le prochain comité de pilotage aura lieu le 10 décembre.

Une consultation va être lancée début octobre pour recruter un cabinet pour l'étude de renaturation du Bézo dans le même secteur, afin d'élaborer un projet global (digue + rivière). Le choix du scénario devrait pouvoir être fait avant les élections de mars 2020.

Les délégués approuvent à l'unanimité le lancement de la consultation pour l'étude du projet de renaturation du Bézo.

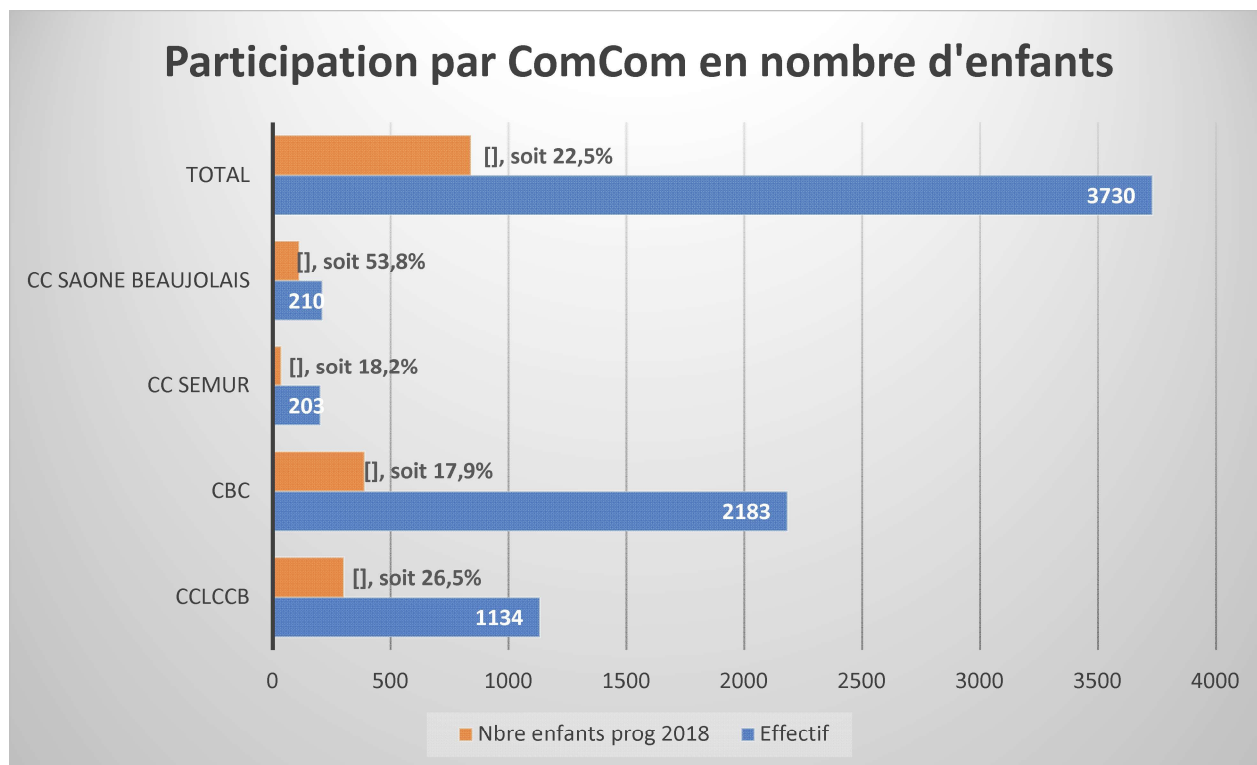
5- Bilan du programme des animations scolaires 2018-2019

854 élèves issus de 39 classes différentes et de 20 établissements ont bénéficié d'une animation en 2018-2019. Pour rappel, les animations coûtent 230€/animation au syndicat, qui bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'Eau de 60% sur ces dépenses. Ces animations sont gratuites pour les écoles. Les évaluations des enseignants suite aux animations sont très positives (note moyenne de 2.8/3), la principale 'réclamation' étant une demande de plus d'animations.

Les animations choisies par les enseignants en 2018-2019 :

La haie : écosystème indispensable à la bonne santé des rivières	1
Découvrir le BV et les cycles de l'eau	1
Découvrir les espèces animales qui peuplent la rivière	13
Au bord de la rivière pour les plus petits	3
La pêche des habitants de la rivière	3
Loutre, castor... découvrir les espèces patrimoniales qui vivent chez nous	1
Reconstituer un milieu de vie aquatique en classe	3
La pollution de nos rivières	1
Découverte des herbes folles de mon village	7
L'eau et les pesticides	1
Techniques de jardinage sans pesticide	5

Participation par Communauté de communes en nombre d'enfants :



Liste des écoles ayant participé :

Ecole maternelle et primaire privée Ste Marie	CHARLIEU
La Marelle publique	LE CERGNE
Ecole maternelle et primaire publique	NANDAX
Ecole Publique	SEVELINGES
Ecole maternelle et primaire publique	St DENIS DE CABANNE
Ecole maternelle et primaire publique	VILLERS
Ecole maternelle et primaire publique	VOUGY
Ecole Primaire "Les Marronniers"	COUTOUVRE
Ecole primaire publique St Igny de Roche	ST IGNY DE ROCHE
Ecole primaire publique de Tancon	TANCON
Ecole primaire publique Gabrielle Colette	CHAUFFAILLES
Ecole de Symphorien des Bois	SAINT SYMPHORIEN
Ecole de Baudemont	BAUDEMONT
Ecole primaire de La Clayette	LA CLAYETTE
Ecole publique de St Bonnet des Bruyères	St Bonnet des Bruyères
Ecole publique de St Clément de Vers	St Clément de Vers
RPI Aigueperse St Igny de Vers	St Igny de Vers
Ecole l'alphabet	VARENNES SOUS DUN
Ecole Sainte Marie de La Clayette	LA CLAYETTE
RPI du Brionnais	SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

6- Travaux hydrauliques rue du Châtillon à Chauffailles

Dans le cadre du contrat de rivière, des travaux hydrauliques sont prévus à Chauffailles. Une étude préalable est nécessaire pour dimensionner et concevoir les aménagements. Une consultation va donc être lancée.

Les objectifs de l'étude :

- Concevoir un nouveau dispositif de prise d'eau pour l'étang en intégrant le calage du débit réservé, et la limitation des débits entrant en crue pour limiter les débordements de l'étang
- Améliorer les écoulements dans le ruisseau, notamment au niveau du busage en partie amont, afin de limiter l'ensablement au niveau de la prise d'eau.
- Vérifier l'inondabilité du secteur – actuelle et après aménagements (prise d'eau et accès aux habitations) - via un modèle hydraulique ; et proposer les aménagements en conséquence, permettant à minima de ne pas aggraver les niveaux d'inondation, et si possible de les réduire

La consultation concerne d'une part les études d'avant-projet (en tranche ferme), les études de projet, la constitution du dossier de consultation des entreprises et le suivi des travaux (en tranches optionnelles).

L'étang étant une propriété privée, une convention doit être passée avec le propriétaire de l'étang qui est d'accord pour que le SYMISOA porte l'intégralité de l'étude et des travaux, puis lui facture la part relative à la prise d'eau de l'étang. Le projet de convention sera soumis à délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Les délégués approuvent à l'unanimité le lancement de la consultation des bureaux d'études et le principe d'une convention avec le propriétaire de l'étang.

7- Communication

- Préparation du prochain numéro de 'Au Fil de l'Eau'
 - La synthèse sera à disposition des communes et communautés de communes fin octobre
 - Parution du bulletin complet prévue en janvier
 - Thèmes proposés :
 - Edito : sécheresse → urgence de prendre soin des rivières pour qu'elles résistent mieux aux aléas climatiques / Appel aux économies d'eau
 - Présentation des études en cours : « continuité » et « digue du Bézo »
 - Travaux 2019 : mise en défens Sornin amont / effacement seuils La Chapelle / entretien
 - Sensibilisation zéro phyto : succès des ateliers / préparation du guide pour les particuliers
 - Projets 2020 : travaux d'effacement / poursuite mise en défens et entretien / sensibilisation renouvelée vers collectivités et TP

Les délégués approuvent à l'unanimité le contenu proposé pour le prochain bulletin d'information.

La proposition d'édito amène des échanges sur le problème de pénurie d'eau, rencontré de manière prononcée depuis 2 étés. Des réflexions sont en cours dans le milieu agricole, notamment pour adapter l'abreuvement du bétail (essayer de trouver des ressources alternatives au réseau d'eau potable, qui est lui aussi fortement sollicité). Le choix des essences cultivées dans la filière bois semble également très impactant pour les cours d'eau.

Les délégués souhaitent que le SYMISOA soit systématiquement associé aux réflexions d'adaptation au changement climatique au niveau local, et veilleront à faire le lien entre les acteurs du territoire.

- Préparation d'un guide 'zéro phyto pour les particuliers'

Les délégués sont informés de l'avancement du guide, préparé en collaboration par France Nature Environnement (ex FRAPNA) et le SYMISOA, dans le cadre du plan EcoPhyto.

- Guide à distribuer lors des demandes de permis + mise à disposition dans les mairies
- Objectif : donner des idées/conseils pour aménager l'extérieur de sa maison afin de faciliter un entretien sans pesticide et favoriser la biodiversité, réaliser des économies d'eau...
- Collaboration avec FNE (Florent PORTALEZ)
- Format proposé :
 - Brochure A5
 - 30 pages : beaucoup de photos ou illustrations
 - Rappel réglementation et enjeux santé/environnement
 - Présentation des grands principes
 - 1 double page pour chaque type d'espace (allées carrossables, allées piétonnes, terrasse, zones enherbées, massifs, potager, haies et arbres)
 - Annexes : listes de plantes / arbres – techniques alternatives désherbage
- Objectif : présentation du projet en copil (SYMISOA+FNE) en janvier 2020

8- Décision modificative n°3 au budget 2019

La DM suivante est proposée aux délégués :

N°Cptes	DESIGNATION	BP2019	DEPENSES		RECETTES	
			<u>Diminution de crédits</u>	<u>de Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>de Augmentation de crédits</u>
Section de fonctionnement						
CHAP 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
60623	Alimentation	200,00 €		100,00 €		
60632	Fournitures de petit équipement	37 700,00 €	100,00 €			
615231	Voiries	9 000,00 €	2 000,00 €			
61551	Matériel roulant	9 000,00 €		2 000,00 €		
TOTAL			2 100,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00 €		0,00 €	
Section d'investissement						
Opération1001 - Achat de matériel						
21538	Autres réseaux	16 500,00 €		1 500,00 €		
Opération1006 - Restauration ripisylve						
2181	Installations générales	110 900,00 €	1 500,00 €			
TOTAL			1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00 €		0,00 €	

Les délégués approuvent à l'unanimité cette décision modificative.

1- Questions diverses

• Point sur les travaux en cours

- Les travaux sur le Sornin à La Chapelle sous Dun sont terminés : effacement de 2 seuils et travaux d'accompagnement (mise en défens et création d'abreuvoirs). M. CANNET revient sur la casse intervenue en cours de chantier sur la pelle de notre prestataire, qui a provoqué une fuite d'huile dans la prairie et sur la chaussée. Le nettoyage nécessaire a été réalisé le lendemain de la panne, et l'ensemble des propriétaires et exploitants prévenus. Cet incident est regrettable et nuit à l'image du syndicat, mais il est rappelé que pour les limiter les risques lors de ce type de travaux, nous demandons à nos prestataires d'utiliser des huiles bio dans leurs engins. Ainsi, cet incident n'aura pas d'impact sur le milieu naturel.
- Prochains chantiers
L'équipe rivière repart pour une semaine d'entretien début octobre, puis poursuite des travaux sur le Sornin de Propières. Les travaux pour le SIEVS à St Martin du Lac devraient intervenir fin octobre, début novembre (délai sous traitant).

- Point sur le matériel de l'équipe rivière

L'enfonce pieux acheté en 2010 compte plus de 1100h de travail. Une grosse réparation vient d'être nécessaire (#5 800 €HT). Il est proposé de prévoir son renouvellement au budget 2020 (1^{er} devis à 25 000€HT).

M. MENICHON indique qu'une subvention pourra être sollicitée auprès du Département du Rhône, et qu'il faudra également interroger la Région AURA. Les délégués de Saône et Loire interrogeront le Département de Saône et Loire pour savoir si une subvention est envisageable également.

La prochaine réunion du comité syndical est fixée au jeudi 7 novembre, 14h à Pouilly/Charlieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H30.



Compte rendu affiché le :
27/09/2019